



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

## Vingt-neuvième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 4-8 avril 2016

**Objectifs de développement durable et objectifs stratégiques de la FAO:  
résultats attendus dans la région Afrique**

## Résumé

Le 25 septembre 2015, les 193 États Membres de l'ONU ont adopté un nouveau cadre mondial pour le développement durable: «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030»<sup>1,2</sup>. Ce nouveau Programme comprend 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles qui doivent être atteints à l'issue des 15 prochaines années (2016-2030). Ce Programme universel trace des perspectives et définit des responsabilités qui reflètent les priorités et les besoins de tous les pays. Plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de développement durable (ODD) visent l'éradication de toutes les formes de faim et de pauvreté et portent l'engagement mondial de reconstituer et de gérer durablement les ressources naturelles. Dans les domaines concernés, les ODD et les cibles y afférentes introduisent une nouvelle vision du développement fondée sur la conception de programmes et de politiques intégrés et globaux ouvrant la voie à des stratégies de développement plus innovantes. Les ODD intègrent les trois dimensions du développement durable en y associant des objectifs et des cibles étroitement imbriqués. Ils requièrent des approches participatives intégrales des processus de résolution des problèmes et de prise de décisions. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle explicitement les États Membres et leurs partenaires à se pencher sur les nombreux liens entre les différents objectifs et cibles.

<sup>1</sup> Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies:

[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F)

<sup>2</sup> Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/69/L.85&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85&referer=/english/&Lang=F)

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



mp595

La FAO s'est montrée très active dans le processus pour l'après-2015, dès les premières phases de consultation. Elle a ainsi collaboré étroitement avec les organismes ayant leur siège à Rome et avec les organisations affiliées intégrées ou non au Système des Nations Unies en leur fournissant de l'assistance technique, dans le but de parvenir à un consensus mondial quant à une approche intégrée et complète visant à mettre un terme à la pauvreté, à la faim et à la malnutrition, et de favoriser la transition mondiale vers une agriculture durable.

La FAO a en outre forgé d'importantes alliances internationales en vue de promouvoir l'accès équitable aux ressources naturelles ainsi que la reconstitution et l'utilisation durable de celles-ci, la protection de la biodiversité et une action urgente en réponse au changement climatique.

L'alimentation et l'agriculture occupent une place majeure dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il est aujourd'hui largement reconnu que la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable sont essentiels pour remplir les objectifs fondamentaux du Programme, à savoir: mettre un terme à la faim et à la pauvreté. Il est par ailleurs admis que des progrès rapides sur ces objectifs sont nécessaires à la réalisation des autres ODD.

Au fil des deux années qui suivent l'adoption du Programme, la plupart des pays membres devront faire leur choix parmi les 17 objectifs et 169 cibles afin de définir leurs objectifs et cibles nationaux, en fonction des priorités, besoins, capacités, stades de développement, ressources, stratégies et partenariats qui leur sont propres.

Les pays africains et leurs communautés économiques régionales (CER) bénéficieront de l'appui de la FAO pour renforcer leurs capacités d'analyse des politiques, de collecte de données et d'analyse factuelle afin d'instaurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, éradiquer la pauvreté rurale et assurer la résilience des moyens d'existence, promouvoir la transition vers des systèmes agricoles plus productifs et durables, protéger la biodiversité, contribuer à la remise en état des ressources naturelles et en garantir l'utilisation durable, et agir pour faire face au changement climatique.

La FAO soutient activement les initiatives africaines portant sur ces questions, dont en premier lieu le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Ce soutien devra être renforcé conformément à la stratégie d'application et à la feuille de route de la Déclaration de Malabo. Ces instruments, reflet des priorités de l'Afrique, contribueront à l'élaboration de stratégies relatives aux ODD spécifiques au continent en vue de transformer l'agriculture, comme le prévoit le premier plan décennal de l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Pour favoriser la croissance et le développement en milieu rural, il faut investir dans les populations vulnérables et dans les infrastructures de ces zones. Un meilleur accès des populations rurales aux ressources productives ainsi qu'aux technologies, à l'emploi et aux sources de revenus entraînera une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les gouvernements doivent donc revoir à la hausse leurs investissements nationaux dans les infrastructures rurales, lesquels peuvent à leur tour attirer des fonds privés et ainsi accroître considérablement la productivité sur l'ensemble de l'économie. Il convient en outre de promouvoir les partenariats public-privé en vue d'augmenter les investissements dans l'infrastructure.

## I. Introduction

1. Le 25 septembre 2015, lors du sommet des Nations Unies consacré au développement durable qui s'est tenu à New York, les 193 États Membres ont adopté<sup>3</sup> les objectifs de développement durable (ODD) mondiaux énoncés dans le document intitulé «Transformer notre monde: Programme de développement durable à l'horizon 2030»<sup>4</sup>. Les ODD comportent 17 objectifs ambitieux assortis de 169 cibles, et doivent être atteints à l'échelle mondiale d'ici 2030. Ce Programme a pour vocation d'orienter les initiatives en faveur du développement qui seront menées par l'ensemble des États Membres de l'ONU, par les organisations, les fonds et les programmes du système des Nations Unies ainsi que les organisations et les institutions apparentées au cours des quinze prochaines années.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le fruit de la plus vaste consultation multipartite de l'histoire; il a été mis au point pendant les discussions intergouvernementales qui ont immédiatement fait suite à la Conférence Rio+20 sur le développement durable de 2012. Il s'agit d'un programme ambitieux, multidimensionnel et porteur de changement. Même si le Programme pour 2030 tire les enseignements liés à la réalisation des OMD, la nouvelle série d'ODD représente un cadre de développement durable différent sur le plan qualitatif:

a. Ce Programme est universel. Il reflète les intérêts et les besoins de tous les pays, tout en reconnaissant que les contributions des États dépendront de leurs capacités et de leur niveau de développement. Il repose sur un engagement commun au sein d'un nouveau partenariat mondial, aux facettes multiples, qui insiste sur la nécessité d'assurer un plein accès à un large éventail de «moyens de mise en œuvre» en matière de finance, de technologie et de développement des capacités.

b. Les ODD sont bien plus ambitieux que les OMD, et visent à éradiquer toutes les formes de faim et de pauvreté ainsi qu'à reconstituer et gérer durablement les ressources naturelles.

c. Les ODD intègrent les trois dimensions du développement durable en les associant à des objectifs et des cibles étroitement imbriqués et suggèrent des approches participatives et exhaustives des processus de résolution des problèmes et de prise de décisions.

d. Comme les ODD sont le fruit de négociations intergouvernementales, les États se les approprient pleinement et sont fortement impliqués dans leur mise en œuvre. Cela étant, de nouvelles formes d'assistance des pays seront nécessaires pour avancer dans la concrétisation des ODD aux niveaux national et sous-national. Les États devront faire leur choix parmi les 17 objectifs et 169 cibles afin de définir leurs objectifs et cibles nationaux, en fonction des priorités, besoins, capacités, stades de développement, ressources, stratégies et partenariats qui leur sont propres.

3. Les acteurs du développement seront amenés à revoir l'aide qu'ils apportent aux pays de manière individuelle ou coordonnée en s'alignant progressivement sur les ODD afin d'accélérer la mise en œuvre de ces derniers au cours des années qui viennent. L'assistance coordonnée fournie par les Nations Unies doit changer de nature, en accordant moins d'importance aux projets mixtes au profit de recommandations politiques, d'un renforcement des capacités institutionnelles et du suivi des progrès. Fortes de leur expertise, de leurs connaissances techniques et de leurs capacités en matière de collecte de données, les institutions spécialisées sont bien positionnées pour mener les initiatives nécessaires au sein du Système des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs.

4. Pour faire un premier pas dans ce sens, il faut que les pays et les acteurs du développement alignent leurs priorités stratégiques, leurs programmes et leurs activités sur les ODD et déterminent les domaines dans lesquels les pays ont besoin d'une aide individuelle ou coordonnée.

---

<sup>3</sup> Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies:

[http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F)

<sup>4</sup> Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030

[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/69/L.85&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85&referer=/english/&Lang=F)

5. Dès le début, la FAO s'est montrée très active dans le processus de l'après-2015, en partageant ses connaissances et son expertise afin d'encadrer les discussions techniques, d'établir des objectifs et des cibles réalistes et de déterminer des indicateurs pertinents permettant de suivre les avancées. La FAO a participé efficacement à ce processus grâce à son mécanisme de coordination interne et en maintenant un dialogue continu avec les États Membres ainsi qu'un large éventail de partenaires de l'Organisation, en collaborant étroitement avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et en jouant un rôle moteur dans de nombreux processus et alliances à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies. Le principal fruit de ces efforts est l'adoption d'un Programme de développement durable à l'horizon 2030 (y compris un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable ayant fait l'objet d'une approbation intergouvernementale) qui s'inscrit pleinement dans le mandat, la vision et la perspective générale de la FAO.

6. Chaque pays doit à présent transposer les 17 objectifs mondiaux (tableau 1) en tenant compte de ses réalités, de ses capacités et de ses niveaux de développement spécifiques et dans le respect des politiques et des priorités nationales.

**Tableau 1: Vue d'ensemble des 17 objectifs de développement durable**

**Objectif 1.** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**Objectif 2.** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**Objectif 3.** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**Objectif 4.** Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**Objectif 5.** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**Objectif 6.** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

**Objectif 7.** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**Objectif 8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**Objectif 9.** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**Objectif 10.** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**Objectif 11.** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**Objectif 12.** Établir des modes de consommation et de production durables

**Objectif 13.** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**Objectif 14.** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

**Objectif 15.** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**Objectif 16.** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

**Objectif 17.** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

7. La présente note d'information aborde le rôle de la FAO ainsi que ses objectifs stratégiques (voir ci-dessous) afin de dégager des liens et d'établir les exigences en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle formulées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sous l'angle des priorités de l'Afrique.

## **II. Avantage comparatif de la FAO et objectifs de développement durable**

8. Dès le début, la FAO s'est montrée très active dans le processus de l'après-2015, en diffusant ses connaissances et son expertise afin d'encadrer les discussions techniques, d'établir des objectifs et des cibles réalistes et de déterminer des indicateurs pertinents permettant de suivre les avancées. L'expérience acquise dans le contexte du Cadre stratégique révisé et des cadres de résultats liés aux objectifs stratégiques de l'Organisation, des initiatives régionales, des Cadres de programmation par pays ainsi que du Défi Faim zéro a permis à la FAO de contribuer au processus de l'après-2015. La vision globale émanant du Cadre stratégique de la FAO est donc bien prise en considération dans la formulation des ODD et de leurs cibles.

9. Sur les 17 objectifs de développement durable, 14 sont plus ou moins directement liés à la mission de la FAO telle qu'elle est définie par les objectifs mondiaux de l'Organisation: éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition; élimination de la pauvreté; utilisation et gestion durables des ressources naturelles. Ces 14 objectifs sont donc clairement intégrés aux objectifs stratégiques (OS) de la FAO. À mesure que les pays s'organisent pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la FAO doit faire en sorte que ses programmes contribuent aussi efficacement que possible aux efforts des États en ce sens. Grâce à son expertise internationale et au grand nombre de pays qu'elle rassemble, la FAO est bien placée pour susciter les larges partenariats régionaux et internationaux, notamment la coopération Sud-Sud, qui sont nécessaires en vue d'éradiquer la faim d'ici 2030. Les objectifs stratégiques de la FAO et les ODD sont en harmonie avec les priorités de développement pour l'Afrique énoncées dans la Déclaration de Malabo ainsi que dans la stratégie d'application et la feuille de route y afférentes.

10. Les États Membres devront faire leur choix parmi les 17 objectifs et 169 cibles afin de définir leurs objectifs et cibles nationaux, en fonction des priorités, besoins, capacités, stades de développement, ressources, stratégies et partenariats qui leur sont propres. Les pays africains et leurs communautés économiques régionales (CER) auront besoin de l'appui de la FAO pour renforcer leurs capacités en matière d'analyse des politiques, de collecte de données et d'analyse factuelle dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement rural. La FAO soutient activement les pays africains dans la mise en œuvre du PDDAA. Ce soutien devra être renforcé conformément à la stratégie d'application et à la feuille de route de la Déclaration de Malabo, qui reflètent les stratégies relatives aux ODD spécifiques au continent en vue de transformer l'agriculture, dans la lignée du premier plan sur dix ans prévu par l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

## **Encadré**

### **Objectifs stratégiques de la FAO**

- 1) Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
- 2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches
- 3) Réduire la pauvreté rurale
- 4) Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
- 5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

11. La FAO est la principale institution spécialisée des Nations Unies en matière de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au moyen d'une agriculture durable; à ce titre, elle a puisé dans sa riche expérience et dans ses connaissances multidisciplinaires pour proposer une série d'indicateurs mondiaux portant sur six objectifs.

12. La FAO travaille sur deux fronts: d'une part améliorer les mesures statistiques concernant la faim, la malnutrition, la résilience et la petite agriculture nécessaires au suivi de l'ODD 2 (OS 1 et 5), d'autre part consolider la série d'indicateurs qui capturent l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles aux fins de l'éradication de la faim et de la pauvreté, ce qui correspond aux premier, deuxième et quatrième objectifs stratégiques ainsi qu'à divers autres ODD, dont le quatorzième et le quinzième.

13. Les États Membres peuvent faire appel à ces indicateurs pour suivre efficacement leurs propres progrès dans la réalisation des objectifs et cibles nationaux qu'ils se sont fixés. Il est essentiel que le système d'indicateurs demeure gérable et peu onéreux, tant au niveau national qu'international, et que les indicateurs internationaux mesurent efficacement les résultantes attendues pour chaque cible. La FAO, conjointement à d'autres organismes des Nations Unies et partenaires, a un rôle critique à jouer dans l'organisation de la coopération technique visant à renforcer les capacités des pays à produire des indicateurs sur une base régulière.

14. Certains pays africains sont déjà en train de débattre des manières d'adapter les indicateurs mondiaux à leurs priorités nationales, notamment en distinguant davantage les ensembles de données aux niveaux national et sous-national et en privilégiant des analyses exhaustives par État qui permettent de fixer des cibles nationales. Une bonne coordination entre la communauté statistique et les débats tenus dans chaque pays serait souhaitable afin d'assurer la cohérence du suivi des progrès à tous les niveaux. Ces efforts nécessiteront des investissements supplémentaires pour faciliter les innovations et les améliorations dont les systèmes statistiques nationaux ont besoin et pour renforcer les capacités des États de développer et d'entretenir ces systèmes.

15. La FAO et certains de ses partenaires ont lancé plusieurs projets en ce sens, afin d'aider les pays à surmonter les défis liés au suivi des ODD. Par le truchement de sa Stratégie mondiale en matière de statistiques agricoles et rurales, la FAO intervient sur plusieurs axes: élaboration de directives sur les nouvelles méthodes rentables de production de données en matière d'alimentation et d'agriculture; renforcement des instituts de formation régionaux et des compétences des statisticiens nationaux; assistance technique à la conception de plans stratégiques par secteur; amélioration de la coordination entre institutions; et mise à l'essai de nouveaux outils statistiques. Par ailleurs, la FAO soutient directement les pays dans leurs efforts pour consolider leurs programmes d'enquête nationaux.

16. L'ODD 1 vise l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde, avec pour point de mire la pauvreté absolue et la pauvreté relative (cibles 1.1 et 1.2 des ODD). La réalisation de cet objectif dépend de la croissance de l'agriculture, car c'est le secteur qui emploie le plus de personnes dans le monde. Pour aboutir à une croissance inclusive et équitable tout en combattant les causes de la pauvreté, il convient donc d'insister sur le développement rural, puisque c'est dans ces zones que vivent la plupart des personnes en situation d'extrême pauvreté<sup>5</sup>. À cet effet, il faut établir des systèmes de protection sociale, jeter des ponts entre les mondes urbain et rural et favoriser l'accroissement des revenus des acteurs critiques du changement, à savoir les petits exploitants familiaux, les communautés vivant de la pêche ou des forêts, les femmes et les jeunes en milieu rural. Le troisième objectif stratégique de la FAO (OS 3) est directement lié à l'ODD 1 dans la mesure où l'Organisation s'emploie à réduire la pauvreté rurale.

17. L'ODD 2 appelle à mettre un terme à la faim, à instaurer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition tout en prônant une agriculture durable, ce qui correspond de près aux OS 1, 2 et 4 de la FAO, qui promeuvent des approches exhaustives visant l'engagement politique et l'obligation de rendre des comptes, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources, à tous les niveaux, en vue de relever le Défi Faim zéro d'ici 2030. En outre, ces approches érigent en priorité la contribution accrue de l'agriculture et des systèmes alimentaires à l'amélioration de la nutrition.

18. L'un des principaux défis qu'il faudra surmonter consistera à accroître la production alimentaire en utilisant moins d'eau. L'ODD 6 traite de l'eau propre et de l'assainissement. D'après les projections, à l'horizon 2030, si la situation n'est pas améliorée, 1,8 milliard d'individus souffriront d'une pénurie d'eau absolue. La FAO préconise une utilisation durable et efficace des intrants, aux termes de l'OS 2 et des principes «Produire plus avec moins» qui mettent l'accent sur la dimension associée à la production végétale dans le cadre de la gestion durable des produits alimentaires. Elle prône ainsi la Révolution verte qui adopte une approche à l'échelle des écosystèmes en exploitant les contributions de la nature au profit des cultures, par exemple la matière organique des sols, la régulation de la circulation de l'eau, la pollinisation et la lutte biologique contre les insectes ravageurs et les maladies.

19. L'accès à une énergie propre et d'un coût abordable sera essentiel à l'instauration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les systèmes alimentaires, qui consomment actuellement 30 pour cent de l'énergie mondiale, devront progressivement se libérer de leur dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles; à cet égard, l'ODD 7 vise l'accès de tous à une énergie propre et abordable. L'Afrique dépend encore largement de l'énergie tirée de la biomasse traditionnelle exploitée de manière non durable: dans les zones rurales, des activités génératrices de revenu s'organisent autour de cette ressource qui sert aussi de combustible pour la cuisson. L'ODD 12 va dans le sens d'une consommation et d'une production durables et responsables, ce qui contribue à l'OS 2. L'élimination des pertes et des gaspillages de nourriture est l'un des cinq éléments du Défi Faim zéro et correspond à l'OS 4 du cadre de résultats mondial de la FAO.

20. Le changement climatique reste l'un des plus grands défis de notre temps et a récemment fait l'objet de l'Accord de Paris. Ce texte prévoit un plan d'action international afin de préparer la planète à prévenir une évolution dangereuse du climat en limitant le réchauffement mondial. L'ODD 13 soutient l'action mondiale contre le changement climatique, de pair avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les OS 2 et 5 de la FAO visent à aider les pays à s'adapter aux répercussions du changement climatique et à renforcer les capacités d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

21. L'ODD 14 souligne l'importance d'une gestion durable des écosystèmes de nos océans. À l'échelle planétaire, près de 3 milliards de personnes consomment 20 pour cent de leur apport en protéines animales journalier sous forme de poissons et fruits de mer, tandis qu'environ 29 pour cent des stocks halieutiques importants sur le plan commercial sont surexploités et 61 pour cent pleinement

---

<sup>5</sup> Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable  
[http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SDG/2013/Outcomes/africa-sdgs\\_outcome\\_doc\\_fre.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SDG/2013/Outcomes/africa-sdgs_outcome_doc_fre.pdf)

exploités<sup>6</sup>. L'OS 2 de la FAO consiste à intensifier et à améliorer l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches.

22. L'ODD 15 est également lié à l'OS 2 et prône la gestion durable des écosystèmes terrestres, des forêts, des montagnes, des terres, des sols et de la biodiversité. De surcroît, atteindre les ODD 14 et 15 permettrait de faire un pas important vers la réalisation des ODD 1 et 2.

### **III. La FAO et les objectifs de développement durable dans le contexte africain**

23. Les ODD font suite aux OMD, qui sont arrivés à échéance à la fin de 2015. Si des progrès ont été constatés à l'échelle mondiale, la satisfaction des OMD reste plus mitigée en Afrique, raison pour laquelle ils restent pertinents après 2015. Dans la mesure où les ODD visent l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales dans un cadre global, la coopération et la coordination des politiques internationales seront plus complexes dans l'après-2015. Pour surmonter ces difficultés, il faudra adopter d'importantes approches pratiques permettant d'améliorer l'élaboration des politiques parmi les principales parties intéressées.

24. Chaque pays affronte des difficultés particulières sur la voie du développement durable. Les plus vulnérables sont notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Tous méritent une attention particulière, de même que les pays en conflit ou en situation de post-conflit. Les pays à revenu intermédiaire sont également confrontés à de graves problèmes.

25. En janvier 2015, l'Union Africaine a adopté l'Agenda 2063 pour l'Afrique, qui consiste en un cadre stratégique commun à l'échelle du continent visant la croissance et le développement durable au bénéfice de tous. Un premier plan sur dix ans (2014-2023) a été élaboré et adopté en juin 2015 en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de l'Agenda. Les sept aspirations de l'Afrique et les domaines prioritaires correspondants sont en parfaite harmonie avec les cibles des ODD. Ces sept aspirations ont été adoptées en juin 2014 dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

26. La Déclaration de Malabo, assortie d'une stratégie d'application et d'une feuille de route, traduit des engagements très forts, et certaines de ses cibles s'apparentent aux ODD, si ce n'est qu'elles doivent être atteintes pour l'horizon très ambitieux de 2025, notamment: i) engagement en faveur des principes et des valeurs du PDDAA (ODD 1 et 2); ii) renforcement du financement des investissements dans l'agriculture (ODD 2); iii) élimination de la faim en Afrique d'ici à 2025 (ODD 2); iv) réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2025, grâce à une croissance et à une transformation inclusive de l'agriculture (ODD 1); v) stimulation du commerce intra-africain des produits et services agricoles (ODD 2); vi) renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat (ODD 13); et vii) responsabilité mutuelle au regard des actions et des résultats. Ces engagements aideront les États à atteindre les cibles associées à ces différents ODD.

27. La FAO a efficacement amélioré les voies d'exécution et d'impact de son action en Afrique grâce à la traduction efficace de ses activités normatives en résultats au niveau national par le biais, principalement, des cadres de programmation par pays et des initiatives régionales. Il existe trois initiatives régionales (IR) en Afrique qui aident les États à œuvrer dans le sens des nouvelles cibles des ODD: IR-1 Défi «Faim zéro» à l'horizon 2025 en Afrique; IR-2 Intensification durable de la production en Afrique; et IR-3 Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique.

28. L'IR-1 est solidement ancrée dans le processus du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et combine diverses interventions, concernant notamment l'accroissement de la production alimentaire, le renforcement des mécanismes de protection sociale, la promotion du droit ou encore des initiatives et des législations sur les produits alimentaires. Elle est liée à l'OS 1 et contribuera à l'ODD 2.

---

<sup>6</sup> L'après-2015 et ODD: <http://www.fao.org/3/a-az934e.pdf>.



29. L'IR-2 contribue aux OS 2 et 4 et vise l'intensification de la production durable et la commercialisation de l'agriculture en développant les principales chaînes de valeur selon une approche fondée sur les paysages. Comblent le déficit de production tout en favorisant les biens et services issus de la base de ressources naturelles ira dans le sens des ODD 12, 13, 14 et 15, et plus indirectement des ODD 1 et 2.

30. L'IR-3 doit permettre de renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique selon plusieurs axes d'intervention: accroître les capacités des institutions et l'élaboration de politiques visant à réduire et à prévenir les risques; surveiller les risques et mettre en place des systèmes d'alerte rapide, et assurer le contrôle des menaces et des catastrophes transfrontières. Cette initiative s'inscrit dans l'OS 5 et contribue aux ODD 1, 2, 9, 11 et 13. Une grande partie des personnes pauvres qui souffrent de la faim en Afrique vivent dans des zones où sévissent des catastrophes naturelles ou des conflits prolongés. Ces crises touchent directement l'accès à la nourriture et la production alimentaire, et sapent ainsi les efforts visant à éradiquer la faim, la malnutrition et la pauvreté et à mettre en place un développement durable. À cet égard, l'application de politiques de résilience bien conçues peut pérenniser les moyens de subsistance des plus vulnérables.

#### IV. Conclusion

31. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue d'appliquer les ODD et les cibles correspondantes est de la plus grande importance pour l'Afrique. L'adoption de ces objectifs devra s'accompagner de stratégies et de programmes de renforcement des capacités afin d'embrasser pleinement le caractère transversal du développement durable. Tant au niveau régional que national, il faudra concevoir des cadres de mise en œuvre des objectifs et des cibles qui soient adaptés aux priorités, au contexte et aux situations de chaque pays.

32. Il est essentiel d'établir des indicateurs et des cibles ambitieuses dans la conception des cadres de suivi et d'évaluation des objectifs. Lorsqu'il n'existe pas de données de référence pour certaines cibles, l'accent devra être mis sur le renforcement des capacités et la collecte de données dans les pays africains.

33. Investir dans les populations vulnérables peut favoriser la croissance et le développement dans les zones rurales. Quand ces populations jouiront d'un meilleur accès aux ressources, à l'emploi et aux sources de revenu, la sécurité alimentaire et la nutrition s'en verront améliorées. Par ailleurs, investir dans les infrastructures rurales (routes, transports, électrification, communication) diversifie l'emploi localement et relie les secteurs rural et urbain, ce qui peut contribuer à l'avènement d'une société plus interconnectée, inclusive et dynamique. Les gouvernements africains ont un rôle clé à jouer pour augmenter les investissements dans l'infrastructure, en y injectant plus de fonds au niveau national, ce qui peut attirer des fonds privés et ainsi accroître considérablement la productivité sur l'ensemble de l'économie. On peut recourir à des partenariats public-privé pour étoffer les investissements dans l'infrastructure, mais les investissements d'envergure, qu'ils soient publics ou privés, exigent un niveau élevé d'épargne intérieure, les afflux de capitaux étrangers ne pouvant qu'être complémentaires.

34. Outre le secteur public, les acteurs non étatiques sont importants car de leur participation et de leur implication dépend la durabilité. La FAO peut agir en qualité d'intermédiaire entre ces acteurs dans la mesure où le secteur privé est le plus productif de l'économie mondiale, et celui qui possède les technologies et les systèmes de gestion les plus avancés, atouts cruciaux pour assurer la réussite des ODD. Le soutien des entreprises du secteur privé, qui transparaît dans leurs politiques, leurs processus de production et leur engagement auprès des parties prenantes, doit être concret et mesurable.

35. Au niveau national, les politiques favorables aux innovations technologiques ressortissent aux domaines des industries, du commerce et des investissements nationaux dans l'agriculture. Il convient de les maintenir et de les conjuguer à d'autres politiques macroéconomiques plus générales ayant des effets directs ou indirects sur les technologies, les savoir-faire, les compétences entrepreneuriales et les pratiques commerciales afin de stimuler, de soutenir et de susciter davantage de croissance à partir des ressources existantes, dans l'optique d'une transformation du paysage économique africain.

Cependant, la réalisation des objectifs nécessitera des compétences techniques ainsi que ressources financières intérieures et extérieures.

36. Enfin, forte de son expertise et de ses ressources, la FAO, de concert avec certains partenaires, est bien placée pour aider l'Afrique à atteindre les ODD, dont la plupart font écho aux activités de l'Organisation. Pour toutes ces raisons, l'Afrique ne peut se permettre de manquer cette occasion de faire partie de la génération Faim zéro.